

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1675 I
SÉANCE DU 3 JUIN 2025

Cession de la parcelle N° 5863 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, à titre gratuit au domaine privé de la Ville de Genève en vue de la réalisation d'un parc public y compris le maintien du bâtiment N° E1133 (PR-1675 I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan localisé de quartier 29713 adopté par le Conseil d'Etat le 29 août 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 74 oui contre 1 non

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à réaliser la cession de la parcelle N° 5863 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, à titre gratuit au domaine privé de la Ville de Genève en vue de la réalisation d'un parc public y compris le maintien du bâtiment N° E1133.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge ou au profit des parcelles N°s 5861, 5863 et 5865 de la commune de Genève, Petit-Saconnex, faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux constructions projetées.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président:

Ahmed Jama